

Foire aux questions

Pouvez-vous m'en dire plus au sujet de la Fondation Bon départ?

La Fondation Bon départ de Canadian Tire est un organisme de bienfaisance enregistré (1379 29 451 RR0002) qui œuvre à éliminer les contraintes financières afin que les enfants de partout au Canada puissent plonger au cœur de l'action. L'objectif premier de la Fondation Bon départ consiste à enrichir la vie des enfants défavorisés (de 4 à 18 ans) grâce au sport et à l'activité physique. Nous aidons à payer les frais d'inscription et les coûts de l'équipement et du transport. La Fondation Bon départ aide les enfants à explorer un éventail d'options en appuyant plus de 70 activités différentes. En plus de permettre aux enfants de pratiquer des sports classiques, comme le hockey, le soccer et la natation, la Fondation Bon départ les aide à suivre des cours de danse et d'arts martiaux, à jouer à la ringuette ou à participer à des douzaines d'autres activités. Le choix de l'activité que l'enfant pratique revient à ce dernier : nous sommes là pour l'aider à y parvenir.

Comment la Fondation Bon départ de Canadian Tire est-elle financée?

En tant qu'organisme de bienfaisance enregistré, la Fondation Bon départ de Canadian Tire reçoit des dons et des commandites d'une multitude de sources. La Société Canadian Tire est le plus grand commanditaire de la Fondation Bon départ, car elle finance tous ses frais administratifs généraux. Ainsi, 100 % des dons des clients sont versés à des enfants qui en ont besoin. Les fournisseurs de Canadian Tire, de FGL Sports, de Mark's/L'Équipeur et des Services Financiers Canadian Tire sont aussi des commanditaires et des bailleurs de fonds clés de l'organisme de bienfaisance. Il en va de même pour le gouvernement du Canada et nombre de gouvernements provinciaux qui accordent des subventions pour soutenir des initiatives de vie active pour les jeunes. Tout le monde peut verser un don à la Fondation Bon départ. Les clients de l'ensemble de la Société Canadian Tire ont été très généreux envers la Fondation Bon départ. Nous avons aussi reçu des dons de jeunes enfants qui nous ont remis l'argent obtenu à leur anniversaire, de clients qui ont versé un don en mémoire d'un être cher, ainsi que d'employés et de partenaires commerciaux de Canadian Tire qui ont participé à des campagnes de financement.

Quel âge doit avoir un enfant pour être admissible à une aide financière de la Fondation Bon départ?

La Fondation Bon départ soutient les enfants de 4 à 18 ans.

Quels frais couvre l'aide financière de la Fondation Bon départ?

Elle aide à payer les frais d'inscription et les coûts de l'équipement et du transport. Puis-je présenter une demande d'aide financière pour tous mes enfants? Oui, l'aide financière peut être demandée pour plus d'un enfant de la même famille, tant que les enfants sont âgés de 4 à 18 ans.

Combien de temps doit durer un programme pour être admissible à l'aide financière?

L'aide financière doit servir à un programme continu, d'une durée minimale de cinq semaines à raison d'au moins une séance par semaine, ou dans le cas d'un camp de sport, de cinq jours consécutifs.

Puis-je demander une aide financière pour mon enfant pour deux saisons consécutives?

Oui. Un enfant peut obtenir une aide financière pour des saisons consécutives d'une activité jusqu'à un maximum de 300 \$ par activité, à la discrétion de la section locale et en fonction de la demande à l'échelle locale. Le montant annuel maximal est de 600 \$, une fois de plus à la discrétion de la section locale et en fonction de la demande à l'échelle locale.

Puis-je demander une aide financière pour mon enfant pour plus d'un sport?

Oui. Un enfant peut être admissible à une aide financière pour plus d'un sport par année. Cependant, une demande d'aide financière ne couvre qu'un seul sport ou activité.

Mon enfant joue dans une ligue select, de représentation ou élite. Est-il admissible à une aide financière?

Habituellement, la Fondation Bon départ soutient la participation à des activités physiques et sportives à l'échelle locale. Les exceptions sont laissées à la discrétion de la section ou du directeur régional de Bon départ, l'approbation finale appartenant à ce dernier.

Je connais un enfant dont la famille ne peut se permettre de l'inscrire à des activités physiques ou sportives. Puis-je présenter une demande d'aide financière au nom de la famille?

Malheureusement, le parent ou le tuteur de l'enfant doit présenter la demande d'aide financière pour son enfant. La Fondation Bon départ comprend que la situation des familles peut changer et s'efforce d'offrir de l'aide pour que les enfants puissent continuer à pratiquer le sport qu'ils aiment ou apprendre un nouveau sport. Vous pouvez demander au parent ou au tuteur de visiter le site de Bon départ pour présenter une demande d'aide financière (bondepart.canadiantire.ca) ou l'encourager à communiquer avec le centre d'appels (1-844-AUX-JEUX). Si le parent ou tuteur hésite à partager ses renseignements financiers, mentionnez-lui que tous les renseignements demeurent confidentiels.

Comment puis-je verser un don?

Vous pouvez verser un don sécurisé en ligne à l'adresse bondepart.canadiantire.ca. Un reçu fiscal pour don de bienfaisance est remis pour les dons de 20 \$ ou plus. Vous

pouvez aussi envoyer un chèque à l'ordre de la Fondation Bon départ de Canadian Tire à l'adresse suivante :

Fondation Bon départ de Canadian Tire

À l'attention de : Équipe des Finances de Bon départ

2180, rue Yonge, C. P. 770, succursale K

Toronto (Ontario) M4P 2V8

Comment puis-je présenter une demande d'aide financière pour mon enfant?

Vous pouvez présenter une demande en ligne à l'adresse bondepart.canadiantire.ca.

Lorsque je présente ma demande, cela signifie-t-il que mon enfant est inscrit au sport ou à l'activité?

Non, il revient au parent d'inscrire directement l'enfant auprès de l'organisation en question pour obtenir une place.